



Jeudi 17 novembre 2011

dossier de presse

Le Conseil général élabore un agenda 21 pour le département de la Loire

Par **Bernard BONNE**, Président du Conseil général

et **Jean GILBERT**, Conseiller général délégué à l'environnement

Une démarche originale : _____ **2**

La concertation au cœur du développement durable : _____ 2

Définir des priorités pour la Loire : _____ 2

Le Conseil général confirme son engagement en faveur du développement

durable: _____ **3**

Vers l'élaboration d'un document unique : _____ 3

Cinq grands défis pour l'avenir : _____ 3

Exemples de défis déjà engagés : _____ **4**

Un Plan Climat Energie : _____ 4

L'autonomie pour tous : _____ 4

Une sylviculture durable : _____ 4

Questionnaire : _____ **6**

Contact presse :

Pierre CHAPPEL

☎ 06 21 12 25 47

pierre.chappel@cg42.fr

Une démarche originale :

La concertation au cœur du développement durable :

Parce que l'environnement concerne chacun d'entre nous et que la concertation est au cœur du développement durable, le Conseil général a décidé de solliciter les Ligériens. Un questionnaire a donc été diffusé très largement à travers le magazine départemental. Les réponses aux questions permettront ainsi de mieux hiérarchiser les priorités de l'action départementale.

C'est dans le tout dernier numéro de novembre-décembre de Loire magazine que les Ligériens sont invités à donner leur avis.

Le questionnaire peut également être rempli en ligne sur le site internet du Conseil général à l'adresse suivante : www.loire.fr/agenda21

Les réponses sont attendues jusqu'au 11 décembre 2011.

Définir des priorités pour la Loire :

Le Conseil général a établi un questionnaire qui permettra de mieux connaître les priorités des Ligériens pour les années futures.

Les questions concernant donc essentiellement :

- Les priorités à établir en termes de développement durable,
- Les actions à mettre en œuvre en matière de ressources naturelles et de patrimoine,
- Les moyens de lutter contre le réchauffement climatique,
- Les mesures à promouvoir en matière d'accès au logement, de déplacements, ou encore d'emploi,
- L'amélioration de la qualité de vie de nos enfants,
- Les mesures d'aide en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées,
- L'accès aux services.

Le Conseil général confirme son engagement en faveur du développement durable:

Vers l'élaboration d'un document unique :

En 2010, le Conseil général a décidé de se doter d'un **agenda 21**. L'objectif était alors de disposer d'un projet global et cohérent allant dans le sens d'un développement durable de notre territoire.

L'élaboration de l'Agenda 21 est composée de trois phases principales :

- Diagnostic du territoire, des politiques et des pratiques internes au regard du développement durable
- Définition d'une stratégie et d'objectifs
- Définition d'un plan d'actions et d'outils de suivi.

Cinq grands défis pour l'avenir :

En décembre 2010, l'Assemblée départementale a adopté à l'unanimité une stratégie qui s'articule autour de cinq défis pour l'avenir :

- Renforcer les coopérations entre les territoires
- Entraîner et fédérer par l'exemplarité
- Préserver et valoriser les ressources et l'identité du territoire
- Organiser une gestion responsable de l'espace
- Créer des conditions d'un mieux-vivre ensemble.

Exemples de défis déjà engagés :

Un Plan Climat Energie :

Dès 2009, le Conseil général a choisi d'agir pour diminuer les consommations d'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Climat Energie.

Ainsi, le Conseil général s'est fixé un objectif : réaliser 38 % d'économies d'énergie d'ici 2020 dans ses propres locaux et dans les bâtiments dont il a la charge, en particulier dans les collèges.

Concrètement, cela se traduit par un suivi précis des consommations puis la mise en oeuvre d'un programme d'actions pour améliorer la performance énergétique des bâtiments les plus consommateurs.

Exemples d'actions mises en oeuvre : meilleure isolation, changements de menuiserie, meilleure régulation des chaudières.

L'autonomie pour tous :

D'ici 2030, la Loire comptera davantage de personnes de plus de 60 ans que de personnes de moins de 20 ans. Il convient donc de prendre en compte les besoins et les attentes des personnes âgées ligériennes.

Dans la mesure où la majorité des gens préfèrent rester à domicile le plus longtemps possible, le Conseil général soutient la mise en place de logements adaptés.

Dans le cadre de l'APA, il peut aussi financer des travaux d'aménagement ou apporter un soutien à l'utilisation des nouvelles technologies comme la téléassistance.

Une sylviculture durable :

La forêt couvre près d'un tiers de la surface du département de la Loire. A ce titre, elle revêt différents atouts : lieu de production de bois, réserve pour la biodiversité ou encore lieu social dédié à l'accueil du public.

Une "sylviculture durable" est donc une gestion de la forêt qui tient compte de ces trois préoccupations. Elle fait désormais l'objet d'une "certification forestière".

En 2012, l'ensemble des forêts départementales (800 hectares) sera certifié "sylviculture durable".

Parallèlement, le Conseil général incite les propriétaires privés et les entreprises de transformation à s'engager dans cette démarche. Des aides financières peuvent ainsi être attribuées aux entreprises de travaux forestiers pour l'achat d'huiles biologiques et de kits permettant de ne pas abîmer les cours d'eau avec leurs engins.

Questionnaire :

Vos priorités pour la Loire

De nombreux acteurs, tant publics que privés (entreprises, associations) jouent un rôle dans la qualité de vie dans la Loire. Le Conseil général est l'un d'entre eux et, pour répondre au mieux à vos besoins, il souhaite connaître vos priorités. Elles lui permettront ensuite de déterminer les actions les plus pertinentes, en fonction de ses compétences.

1. Parmi les thématiques suivantes, quelles sont vos 3 priorités en termes de développement durable ? (Cochez 3 cases)

- ☐ Préservation des ressources naturelles (qualité de l'eau et de l'air, biodiversité...).
- ☐ Lutte contre le changement climatique.
- ☐ Accès au logement de qualité.
- ☐ Transports et déplacements.
- ☐ Préservation des espaces agricoles et des espaces naturels (forêts, zones humides...).
- ☐ Développement économique et emploi pour tous.
- ☐ Aide aux personnes en difficulté.
- ☐ Accès aux services pour tous (administration, santé, culture et sports, éducation...).

2. En matière de ressources naturelles et de patrimoine, que faut-il faire en priorité ? (Cochez 3 cases)

- ☐ Moins produire et mieux recycler les déchets (ordures ménagères, déchets de chantier, etc.).
- ☐ Moins consommer et moins polluer l'eau.
- ☐ Mettre en valeur le patrimoine et les paysages (gorges de la Loire, Pilat, etc.).
- ☐ Protéger les espaces naturels, la faune et la flore.
- ☐ Préserver les espaces agricoles et forestiers.

3. Comment lutter contre le réchauffement climatique ? (Cochez 3 cases)

- ☐ Réduire les consommations d'énergie (pétrole, électricité, gaz, etc.).
- ☐ Lutter contre la pollution de l'air.
- ☐ Développer les énergies renouvelables (bois, éolien, photovoltaïque, etc.).
- ☐ Améliorer la performance énergétique des bâtiments.

4. Quelles sont vos priorités en matière de logement ? (Cochez 3 cases)

- ☐ Faciliter l'accès au logement.
- ☐ Rénover les logements anciens.
- ☐ Construire des logements à proximité des emplois et des services.

- ☐ Développer les logements favorables aux liens entre générations.
- ☐ Construire des logements peu consommateurs d'énergie.

5. Comment peut-on améliorer vos déplacements ? (Cochez 3 cases)

- ☐ Développer les transports en commun.
- ☐ Soutenir le covoiturage.
- ☐ Développer les pistes cyclables et les cheminements piétons.
- ☐ Améliorer l'information pour se déplacer plus facilement.
- ☐ Développer les services sur internet et le télétravail pour moins se déplacer.

6. Comment favoriser le développement économique et l'emploi ? (Cochez 3 cases)

- ☐ Soutenir une agriculture plus respectueuse de l'environnement et plus créatrice d'emplois.
- ☐ Développer l'utilisation du bois (chauffage, construction).
- ☐ Promouvoir la création d'entreprises plus respectueuses de l'environnement.
- ☐ Encourager les entreprises à adopter des pratiques plus écologiques.
- ☐ Faciliter l'insertion et l'accès à l'emploi.
- ☐ Promouvoir l'économie sociale et solidaire.
- ☐ Encourager le développement des zones d'activités pour l'implantation d'entreprises.

7. Comment améliorer la qualité de vie des collégiens et lycéens ? (Cochez 3 cases)

- ☐ Proposer aux jeunes des activités favorables à une citoyenneté épanouie (sport, culture, vie associative, vie de quartier...).
- ☐ Alerter les jeunes sur les conséquences des comportements à risques (alcool, drogues, alimentation...).
- ☐ Mieux informer les jeunes sur les dispositifs qui les concernent.
- ☐ Faciliter les déplacements (tarifs, offre, horaires, etc.).

8. Comment aider les personnes âgées et/ou handicapées ? (Cochez 3 cases)

- ☐ Développer les services à domicile.
- ☐ Soutenir les solidarités familiales et locales (aides des voisins...).
- ☐ Offrir des lieux d'accueil (hébergement, accueil de jour).
- ☐ Adapter les logements.
- ☐ Faciliter les déplacements.

9. Comment améliorer l'accès aux services pour tous ? (Cochez 3 cases)

- ☐ Rendre plus claire l'organisation des services publics.
- ☐ Développer l'offre culturelle et sportive.
- ☐ Rendre plus accessibles les loisirs (tarifs).
- ☐ Maintenir la présence des services en milieu rural (commerces, médecins, etc.).

Pour mieux vous connaître

10. Pourquoi le développement durable est-il important pour vous ?

Réponse libre

11. Êtes-vous ?

- ☐ Un homme
- ☐ Une femme

12. A quelle tranche d'âge appartenez-vous?

- ☐ Moins de 20 ans
- ☐ 21 – 30 ans
- ☐ 31 – 40 ans
- ☐ 41 – 50 ans
- ☐ 51 – 60 ans
- ☐ 61 ans et plus

13. Quelle est votre profession?

- ☐ Agriculteur exploitant
- ☐ Commerçant, artisan, chef d'entreprise
- ☐ Cadre et professions intellectuelles (professions libérales, profession intellectuelles et artistiques)
- ☐ Professions intermédiaires (infirmière, travailleur social, cadre B et assimilé de la fonction publique, technicien, contremaître...)
- ☐ Employé
- ☐ Ouvrier
- ☐ Retraité
- ☐ Etudiant
- ☐ Autre ou sans activité professionnelle

14. Quelle est la composition de votre foyer ?

- ☐ Personne seule
- ☐ Personne seule avec enfant
- ☐ Couple sans enfant(s)
- ☐ Couple avec enfant(s)

15. Quel est le code postal de votre commune ?

Informations pratiques :

- **Comment répondre ?**

⇒ En complétant notre enquête sur www.loire.fr/agenda21.

⇒ En détachant ce questionnaire et nous le retournant à :

Conseil général de la Loire – Délégation du développement durable

Enquête Agenda 21

2, rue Charles de Gaulle

42022 Saint-Etienne Cedex 01

- **Jusqu'à quand répondre ?**

⇒ Vous avez jusqu'au 11 décembre 2011 pour répondre. Plus de temps à perdre, donnez votre avis !